

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/7
	Révision n°: 0
AQUAFLUIDE	Date : 17/12/2018
	Remplace la fiche :
	30529

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@ipc-sa.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **AQUAFLUIDE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Solution de dégraissage pour la fontaine « INFINI »

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Néant

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non classé

Conseils de prudence

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P401 : Stocker conformément à la réglementation relative aux explosifs.

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 34590-94-8 EC : 252-104-2 REACH : 01-211945001-60	DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER	Néant	1-5
CAS : 68991-48-0	SURFACTANT BLEND	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 4, H413	1-5
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/7
	Révision n°: 0
AQUAFLUIDE	Date : 17/12/2018
	Remplace la fiche :
	30529

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Non applicable.

En cas de contact oculaire

Rincer l'œil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Après inhalation

Aucun symptôme.

Après contact oculaire

Risque d'irritation et de rougeur.

Après contact avec la peau

Risque d'irritation légère sur la partie contaminée.

Après ingestion

Possibilité d'irritation de la gorge.

Effets différés/immédiats

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement immédiat/spécifique

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés à la zone incendiée.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non applicable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration autonome.

Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Tourner le conteneur qui fuit de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher que du liquide ne s'échappe.

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/7
	Révision n°: 0
AQUAFLUIDE	Date : 17/12/2018
	Remplace la fiche :
	30529

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorption par de la terre sèche ou du sable.

Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour la Protection individuelle se reporter au § 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Emballage approprié

A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

PC35 : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS : 34590-94-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques

283 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation

Effets systémique

308 mg de substance/m³

Consommateurs

Ingestion

Effets local

36 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau

Effets systémiques

121 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation

Effets systémiques

37.2 mg de substance/m³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/7
	Révision n°: 0
AQUAFLUIDE	Date : 17/12/2018
	Remplace la fiche :
	30529

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Concentration prédite sans effet (PNEC)

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS : 34590-94-8)

Compartiment de l'environnement	Eau douce
PNEC	19 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	1.9 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau à rejet intermittent
PNEC	190 mg/l
Compartiment de l'environnement	STP
PNEC	4168 mg/l
Compartiment de l'environnement	Sédiment (Freshwater)
PNEC	70.2 mg/kg/jour
Compartiment de l'environnement	Sédiment (Marinewater)
PNEC	7.02 mg/kg/jour
Compartiment de l'environnement	Sol (agricole)
PNEC	2.74 mg/kg/jour

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à ce que toutes les mesures techniques mentionnées dans le § 7 de la FDS soient bien en place.

Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Un appareil de respiration autonome doit être disponible en cas d'urgence.

Protection oculaire

Porter des lunettes de sécurité.

S'assurer qu'une œillère est à proximité immédiate.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Type de gants conseillés : Nitrile – Néoprène – Caoutchouc.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection.

Informations environnementales

Se reporter à la législation spécifique de l'Etat membre pour prendre connaissance des exigences en vertu de la législation communautaire environnementale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Clair
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 8.2 - 9.2
Point de fusion/Point de congélation	: - 50°C
Point/intervalle d'ébullition	: 100°C
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: 22hPa estimé
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.0
Hydrosolubilité	: Modérément soluble.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/7
	Révision n°: 0
AQUAFLUIDE	Date : 17/12/2018
	Remplace la fiche :
	30529

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
COV	: Aucune donnée n'est disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage.

Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion, émet des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

Dipropylène glycol monométhyl éther (34590-94-8)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9510 mg/kg
CL50 inhalation (vapeurs)	3404.47 mg/kg
Surfactant blend (68991-48-0)	
DL50 orale rat	2500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sans danger.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sans danger.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sans danger.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sans danger.

Cancérogénicité

Sans danger.

Toxicité pour la reproduction

Sans danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Sans danger.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/7
	Révision n°: 0
AQUAFLUIDE	Date : 17/12/2018
	Remplace la fiche :
	30529

SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Sans danger.

Danger par aspiration

Sans danger.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecotoxicité

Espèce	Essai	Valeur	Unités
Fathead minnow (Pimephales promelas)	48 H CL50	624.3	mg/l
Water flea (Ceriodaphnia dubia)	48H CL50	306.49	mg/l

12.1.1. Substances

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS : 34590-94-8)

Espèce	Essai	Valeur	Unités
Daphnia magna	48 H CE50	1919	mg/l
Poecilia reticulata (Guppy)	96H CL50	> 1000	mg/l
Scenedesmus Subspicatus	72H CE50	6999	mg/l
Selenastrum capricornutum	75H CE50	> 969	mg/l

SURFACTANT BLEND (68991-48-0)

Espèce	Essai	Valeur	Unités
Green alga (Selenastrum capricornutum)	48 H CE50	2.6	mg/l
Rainbow trout (Oncorhynchus mykiss)	96H CL50	70.1	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets

Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée dans l'élimination des déchets.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

Emballages souillés

Faire appel à une société spécialisée dans l'élimination des déchets.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/7
	Révision n°: 0
AQUAFLUIDE	Date : 17/12/2018
	Remplace la fiche :
	30529

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Non soumis à la réglementation du Transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

Fin du document